

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU  
CAMBRESIS**

**Première convocation, en date du vingt mars deux mille vingt-quatre, adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis se sont réunis, à 16h00, en salle de l'auditorium, espace Cambrésis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

16 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Membres présents (16)

1. Monsieur BAVENCOFFE Jean-Pierre, Cambrai représente Laurence SAYDON
2. Monsieur COQUELLE Guy, Proville
3. Madame DEPREZ Marie-José, Clary
4. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
5. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
6. Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
7. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice-Président au Pays, Escarmain
8. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
9. Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambrésis
10. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
11. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac
12. Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet
13. Madame RIBES Laurence, Vice-Présidente au Pays, Montay
14. Madame RICHOMME Liliane, Caudry
15. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Olle
16. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

Olivier LEVEAUX, DGS de la CA2C.

Membres excusés

*Membres du Bureau*

- Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
- Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon
- Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
- Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
- Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
- Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame
- Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes
- Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières

- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice-Président au Pays, Bertry
- Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
- Madame SAYDON Laurence, Cambrai, suppléée par Monsieur BAVENCOFFE Jean-Pierre

*Présidents des EPCI*

- Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC
- Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambrésis, CA2C

**OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la CAC au Pays**

Sylvain TRANOY, président, rappelle, que dans le cadre de la coopération entre le Pays et les EPCI, des mises en commun des ressources et des moyens sont opérées de manière régulière.

Une convention de mise à disposition de Monsieur BEVIS, en charge des finances au sein du Pays pour une côte part de 70 % de son temps de travail et 30 % pour le compte de la CAC, a été formalisée.

Cette mise à disposition est opérée conformément à la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique.

Rappel des modalités :

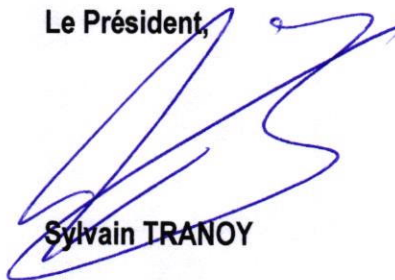
- La mise à disposition ne peut avoir lieu qu'avec son accord,
- Le fonctionnaire reste géré dans son cadre d'emplois d'origine,
- La rémunération est versée par la collectivité d'origine et fait l'objet d'un remboursement par le Pays pour la quotité de temps allouée,
- Une convention de mise à disposition est conclue entre la collectivité d'origine et le PETR,

**Il est proposé au Bureau de :**

- **Autoriser le Président à renouveler la convention de mise à disposition dont la durée est d'un an et de signer tous documents s'y afférents.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Président,



Sylvain TRANOY

10 AVR. 2024  
Publié le .....  
Certifié exécutoire le ..... 10 AVR. 2024